



NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Depuis le 6 janvier 2025, Laurent MARCANGELI a pris ses fonctions en tant que ministre de la Fonction publique. Ses responsabilités incluent la gestion des ressources humaines, la politique de rémunération, et la promotion de l'égalité et de la mixité dans la fonction publique. Il exerce ces attributions par délégation du Premier ministre, en veillant au respect des droits et obligations des fonctionnaires et en conduisant la politique de rénovation de la gestion des ressources humaines.

Le ministre a débuté un cycle de réunions bilatérales avec les huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique. Ces rencontres, entamées le 6 janvier 2025, visent à discuter des enjeux actuels et futurs de la fonction publique. Laurent MARCANGELI a invité les syndicats à ces discussions dès le 3 janvier, en mettant l'accent sur la représentativité de chaque organisation.

Concernant le point d'indice, Laurent MARCANGELI a souligné la nécessité de reconnaître le travail des agents sans prendre de position ferme pour le moment. Il a cependant exprimé l'importance de valoriser les efforts des fonctionnaires. Pour la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), qui n'a pas été reconduite en 2024, le ministre envisage un dispositif ciblé pour les agents de catégorie C et B. Cette mesure permettrait de réaliser des économies de 200 à 300 millions d'euros par rapport au coût total du dispositif précédent.

A la demande de notre Fédération des services publics CFE-CGC, le ministre souhaite supprimer le terme "incivilité", qu'il considère utilisé à tort et à travers, pour mieux protéger les agents publics. Il soutient la création d'un observatoire de la réponse pénale, permettant de remonter tous les cas d'agression au ministre. Cette initiative vise à renforcer la sécurité et la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Laurent MARCANGELI marque ainsi une rupture avec son prédécesseur, en mettant l'accent sur l'attractivité et la simplification des carrières dans la fonction publique. Il a notamment mis en avant la possibilité d'obtenir des arbitrages budgétaires en amont des discussions, dans un contexte d'instabilité politique et budgétaire. Tous les sujets restent néanmoins en suspens, mais le ministre semble déterminé à apporter des changements significatifs pour améliorer les conditions de travail des agents publics.

UN FONDS POUR PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Lors de la réforme des retraites de 2023, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds dédié à la prévention de l'usure professionnelle pour les agents territoriaux. Cette initiative, confiée à Michel HIRIART, président de la FNCDG, vise à

soutenir les agents face à l'allongement de la durée de travail.

Le rapport de la mission HIRIART, remis le 16 novembre 2023, propose un fonds ouvert à tous les agents, titulaires et contractuels. Il doit être financé majoritairement par les collectivités, avec une participation de l'État. Ce fonds permettra de financer des aménagements de postes, des équipements réduisant la pénibilité, et des actions de formation.

Le fonds proposera des diagnostics, des plans d'action, et des aides à la mobilité professionnelle. Il sera géré en partenariat avec les collectivités et les syndicats, et pourrait être rattaché à des structures existantes comme le FIPHFP ou la CNRACL.

Les collectivités sont prêtes à financer ce fonds via un prélèvement sur leur masse salariale. Une participation de l'État est également attendue pour soutenir les actions du fonds. La mission HIRIART recommande de créer un établissement public autonome pour gérer ce fonds, avec des partenariats formalisés pour optimiser son fonctionnement.

La mission propose huit recommandations pour la mise en place du fonds :

1. Mettre en application l'article 40 de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, permettant aux agents présentant des risques d'usure professionnelle de bénéficier d'un entretien de carrière.
2. Inscire la prévention de l'usure professionnelle dans les lignes directrices de gestion des collectivités, rendant cette politique obligatoire.
3. Prévoir des conventions entre le fonds et les Centres de Gestion (CDG) pour relayer les interventions du fonds, faciliter l'accès aux actions de prévention et accompagner les transitions professionnelles.
4. Formaliser un partenariat entre le fonds et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour développer des formations liées aux transitions professionnelles et analyser les métiers face au risque d'usure.
5. Améliorer la collecte de données pour identifier les métiers les plus exposés à l'usure professionnelle, permettant une meilleure prévention.
6. Ouvrir l'accès au fonds à tous les agents, fonctionnaires et contractuels, et définir des priorités pour l'accès aux aides en fonction des

métiers et des situations d'usure reconnues médicalement.

7. Créer le fonds sous forme d'un établissement public autonome, rattaché au FIPHFP, avec une gouvernance propre et des moyens de gestion communs.
8. Assurer un financement majoritaire par les collectivités territoriales, basé sur la masse salariale, avec une participation de l'État pour soutenir les actions du fonds.

Ces recommandations visent à structurer efficacement le fonds pour qu'il puisse répondre aux besoins des agents territoriaux et améliorer leurs conditions de travail.

APPEL A L'ACTION POUR LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS

Lors des vœux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) le 8 janvier 2025, Philippe Laurent, président du CSFPT, tout comme les organisations syndicales avant lui, a exhorté le gouvernement à agir rapidement sur la rémunération des agents publics. Le président du CSFPT a listé plusieurs dossiers importants : protection sociale complémentaire (PSC), fonds d'usure professionnelle, attractivité, et apprentissage. Il a insisté sur l'importance de ne pas sacrifier le dialogue social pour accélérer les décisions. L'accord du 11 juillet 2023 sur la PSC, premier accord collectif dans la fonction publique territoriale, n'a pas encore été transposé. Laurent MARCANGELI s'est engagé à soutenir une proposition de loi pour accélérer ce processus, en collaboration avec le président du Sénat, Gérard Larcher. Le financement de l'apprentissage reste un sujet de préoccupation. Philippe Laurent a souligné la nécessité de maintenir un soutien financier adéquat pour les collectivités territoriales. Il indique aussi que si la cotisation employeur à la CNRACL doit augmenter, cela nécessite une révision du système pour garantir sa pérennité. Philippe Laurent a appelé à une révision des grilles indiciaires pour améliorer l'attractivité des métiers et des carrières dans la fonction publique. Laurent MARCANGELI a montré son ouverture à cette réforme, tout en soulignant la nécessité d'attendre les arbitrages avant de faire des annonces.



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous

06 33 98 47 52 courrier.snt@gmail.com www.snt-cgc.fr

